

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER : INSCRIPTION EN LIGNE

Depuis le 9 janvier 2023, **inscription en ligne obligatoire, uniquement sur ordinateur**, sur le lien suivant <https://permischasser.ofb.fr>

C'est l'Office Français de la Biodiversité, établissement public en charge de l'examen du permis de chasser qui a mis en place ce nouveau logiciel.

Clic sur INSCRIPTION A L'EXAMEN... choisir votre Fédération puis remplissez votre identité... ➔ ouvrir votre boîte e-mail que vous aurez indiquée afin de recevoir le code à 6 chiffres de l'OFB, et laissez-vous guider

- Faire les paiements par carte bancaire, en 2 fois, FDCY (retour boutique) & OFB,
- Télécharger l'imprimé *cerfa*. (Suivez bien les instructions jusqu'au bout)

Vous retrouverez vos tickets de paiements et votre *cerfa* dans votre boîte mail.

Retourner tout le dossier papier à la FDCY accompagné des pièces demandées.

Votre inscription sera prise en compte après réception de votre dossier papier complet.

Un manuel sera à votre disposition, au siège de la FDCY

Pour les formations THEORIQUE & PRATIQUE ainsi que votre EXAMEN

➔ vos convocations vous seront envoyées sur votre boîte e-mail.

Planning des dates 2024 ➔ sur notre site, clic "Formations" puis permis de chasser.

Pour tous renseignements ☎ 03 86 94 22 83

